

*Résidence des Blés d'or
de Saint-Thomas-Didyme*



Le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées prit naissance au **conseil municipal**. La première résolution en ce sens a été adoptée le 21 octobre **1974**.

Aussi, le 16 novembre 1977, monsieur le maire Albert Laurendeau rencontrait les membres du club de l'âge d'or pour avoir leur appui pour cette construction.

Madame Éméla Gauthier, alors présidente du club de l'âge d'or se mit à rencontrer les personnes âgées susceptibles de pouvoir habiter la future résidence afin de constituer une banque de noms des personnes intéressées.

Le projet chemina jusqu'à ce qu'un conseil d'administration provisoire soit formé.

Les administrateurs provisoires étaient : Monsieur Justin Desmeules, Monsieur Bertrand Duchesne, Monsieur Robert Tremblay, Monsieur Gilles Gravel, Madame Aurore Sénéchal, Madame Émilie Gauthier-Martin, Madame Françoise Darveau-Tremblay, Monsieur Armand Lapointe, Monsieur Raymont Simard, Monsieur Ludger Caouette, Madame Georgette Gingras-Lavoie et Madame Réjeanne Tremblay-Boulianne.

La corporation **Résidence des Blés d'or fut incorporée** sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies **le 31 juillet 1978**.

Le **premier bureau de direction fut formé le 7 février 1978** des personnes suivantes : Président : Monsieur Justin Desmeules, Vice-Président : Monsieur Robert Tremblay, Secrétaire : Madame Françoise Darveau.



Monsieur le maire Albert Laurendeau et Monsieur le curé Arsène Germain encadrent Madame la députée fédérale Suzanne-Beauchamp Niquet lors de son passage à la résidence des Blés d'Or en juin 1982



Pour son travail comme président du comité provisoire en vue de l'obtention d'une résidence pour personnes âgées, on remet une plaque souvenir à Monsieur Justin Desmeules. Messieurs Albert Laurendeau, Gilles Gravel, Justin Desmeules et Robert Tremblay.

Le 18 avril suivant, le conseil d'administration enclenchait les démarches pour l'incorporation et l'engagement d'un architecte pour la préparation des plans de l'immeuble à construire qui devrait comporter 15 logements pour personnes âgées.

Ce fut finalement les services de l'architecte André Labbé qui furent retenus le 11 septembre suivant.

Le 14 août 1979, après une étude plus approfondie du marché, le nombre de logements est réduit à 10. On dépose les plans préliminaires qui viennent d'être approuvés par la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL).

Le 20 août 1979, le nombre d'administrateurs passe de 13 à 7 membres. La nouvelle répartition des postes est la suivante : 2 membres du Club Radisson inc. 2 membres du Conseil Municipal, 2 membres du Club de l'Age d'Or, 1 conseiller en administration. On décide à cette même assemblée d'acheter le terrain situé derrière l'église et qui appartient à la municipalité pour la somme de 3 000 \$

Le 20 août 1979, les plans sont déposés par l'architecte et on lance l'appel d'offres. On décide lors de cette assemblée de mettre en vente des cartes de membres de la corporation au coût de 0,50 \$ par membre.

Le 20 novembre 1979, après ouverture des soumissions, on constate que le budget accordé par la SCHL ne permet pas de réaliser le projet projeté. Il est décidé de construire en régie à la condition de pouvoir respecter le budget alloué.

Le 15 septembre 1980, suite aux pourparlers avec la SCHL, il est décidé de donner le **contrat de construction à SALUT** construction de Chicoutimi. Il est aussi décidé de procéder aux études de sol requises.

Le 30 octobre 1980 se tient une assemblée générale des membres à laquelle assistent 61 membres en règle de la corporation. Il est demandé au Club de l'Age d'or d'organiser une souscription populaire pour la construction de la Résidence des Blés d'Or. L'objectif est de 30 000 \$.

Le 26 mars 1981, assemblée spéciale des administrateurs suite à la révision finale des coûts et des conditions. Le coût de construction a été ramené à 338 000 \$. Avec les autres frais, le coût total du projet est de 408 000 \$. Il est nécessaire de faire une mise de fonds de 35 835 \$. Comme la souscription populaire a récolté la somme de 20 000 \$ à date, il est demandé à la municipalité de combler la différence requise, soit la somme de 16 000 \$. Il est noté que la **Société d'Habitation du Québec accepte de subventionner le projet.**

Le 2 juin 1981, réunion spéciale des membres afin d'autoriser l'emprunt hypothécaire au montant de 408 000 \$ à un taux d'intérêt de 15,5 % l'an, remboursable en mensualité de 5 135,09 \$.

Il est aussi décidé lors de cette réunion d'augmenter l'alimentation électrique à 1 200 ampères pour tenir compte de l'implantation d'une cafétéria.

Le 16 juin 1981, il est décidé de demander l'autorisation à la SCHL de même qu'à la Fiducie du Québec l'autorisation de faire une **cafétéria**. Dans un même temps, le comité demande à l'entrepreneur de poser la plomberie et l'électricité en fonction de cette future cafétéria.

Le 10 septembre 1981 on accepte de signer avec la Société d'Habitation du Québec une entente pour le **supplément de loyer**. Par ailleurs, on demande une subvention dans le cadre du programme Canada au Travail pour la finition du sous-sol.

Il est aussi décidé de faire appel au restaurateur en place ou à d'autres personnes pour livrer des repas sur place en attente de la future cafétéria. Le prix ne devra pas excéder 7 \$ par jour.

Le 17 septembre 1981 les administrateurs ont reçu deux offres pour la cafétéria : Mme Diana Tremblay et Monsieur Jean-Louis Gilbert. La proposition du restaurateur Jean-Louis Gilbert est retenue.

Le 24 septembre 1981, le secrétaire-trésorier est d'office le gérant de l'immeuble, habilité à signer les baux. Jean-Marc Paradis occupe déjà la fonction et Antonine Potvin est nommée comme adjointe.

Le 4 novembre 1981, il est décidé d'organiser une visite de la résidence le dimanche 22 novembre. Un cocktail et un buffet sera servi gratuitement à tous les souscripteurs. Il est décidé d'emprunter une cuisinière électrique à Monsieur Albert Laurendeau et de jeter celle achetée de Monsieur Wellée Lapointe.

Le 8 décembre 1981 on signifie à Monsieur Jean-Louis Gilbert que la résidence va opérer sa cafétéria à compter du 21 décembre et qu'on met fin à son contrat.

Le 7 avril 1982 on achète une laveuse et sécheuse d'occasion à M. Grégoire Martin au prix de 500 \$.

Le 18 mai 1982 on donne le contrat de finition du sous-sol à M. Adrien Potvin au prix de 14 476,89 \$.

Le 31 août 1982 on dépose le bilan vérifié de la construction de la résidence qui démontre un excédent de coût de 1 102 \$ sur le budget. Il est demandé à la SCHL de passer ce déficit dans le budget d'opération de l'année.

Le 27 octobre 1982 on examine la possibilité d'organiser un bureau pour le passage d'un médecin à la résidence.

Le 13 avril 1983 il est évoqué de construire des logements supplémentaires pour personnes seules. Aucune mesure spécifique n'est adoptée.

Le 4 octobre 1983 la secrétaire est déléguée pour rencontrer individuellement la cuisinière et une locataire afin de les rapprocher l'une de l'autre car la locataire ne veut plus prendre son repas à la cafétéria.

Le 1^{er} novembre 1983, achat de trois cendriers pour les endroits communs.

Le 1^{er} décembre 1983 on crée un comité de sélection des locataires.

Le 4 décembre 1985 on achète un micro-ondes pour la cuisine.

Le 16 novembre 1986 on renouvelle l'hypothèque pour 5 ans au taux de 11,25 %.

Le 19 avril 1989 on ne vend plus de cartes de membres donnant droit de vote à l'assemblée générale annuelle.

Le 22 janvier 1990 on accueille favorablement la demande d'un médecin de venir faire des consultations à la résidence et on autorise la pose d'un évier dans son bureau.

Le 27 mars 1991 les états financiers de la cafétéria démontrent un déficit de 3 750 \$ contrairement aux années passées.

Le 10 avril 1991 on demande aux locataires d'être raisonnables et d'éviter de faire monter leurs repas à l'appartement par caprice et que si cela est vraiment requis, de donner 1 \$ à la cuisinière pour ce service.

Le 7 mai 1991 on entreprend des démarches pour un **ascenseur**. Jacques Gauthier est chargé de faire une évaluation.

Le 8 septembre 1992 les plans et le budget pour l'ascenseur sont approuvés.

Le 30 mars 1993 des efforts sont faits pour trouver de nouveaux locataires.

Le premier juin 1993 une demande d'aide financière est adressée à la municipalité, vu que les finances commencent à faire défaut. Deux logements sont vacants depuis un certain temps.

Le 5 juillet 1993, le CA est informé que la SCHL pourra renouveler le prêt à moindre coût d'intérêt lors de la prochaine échéance.

Le 25 octobre 1993, le CA est informé que la SHQ subventionnera dorénavant les quatre premiers mois de vacance d'un logement plutôt qu'un seul comme actuellement.

Le 18 mars 1999, on accepte la pose d'un haut-parleur relié à l'église pour que les résidents entendent la **messe** sans avoir à s'y rendre.

Le 30 juin 2000 on accepte les travaux de réparation de la toiture par la firme Construction Martin Rousseau au montant de 12 498 \$.

Le 27 octobre 2000, la SCHL propose de prolonger le terme de l'hypothèque à 40 ans plutôt que 30 ans. Le taux d'intérêt sera de 4,97 % l'an.

Le 12 septembre 2001, on fait appel à M. serge St-Hilaire pour corriger les problèmes de condensations que causent les sorties de poêle dans la toiture. Un montant de 2 250 \$ sera requis.

Le 15 avril 2002 un projet de popote roulante est proposé. La résidence pourrait livrer des repas aux personnes âgées qui demeurent dans leurs résidences.

Le 15 avril 2002 les états financiers démontrent à nouveau des pertes financières : 630 \$ pour les logements et 5 208 \$ pour la cafétéria. Il est par la suite demandé aux cuisinières de vérifier où elles pourraient effectuer des coupures dans l'épicerie.

Le 10 septembre 2002 le nombre de logements vacants sera de 5. Il faut sensibiliser la population à la problématique et faire de la publicité.

Le 29 janvier 2003 on décide d'implanter le service de **gardien de nuit**.

Le 27 septembre 2004, adoption de règlements internes pour le bon fonctionnement de la cuisine. Réceptions des dons et subventions suivantes : CLD : 5 000 \$, Caisse populaire : 5 000 \$; Comité des bénévoles : 5 000 \$.

Le 17 novembre 2004 il est décidé d'acheter l'épicerie de la cuisine auprès d'un grossiste et de laisser un budget mensuel de 200 \$ pour l'achat local.

Le 23 novembre 2005 on demande une subvention au fonds de la ruralité pour le 25 ième anniversaire de la résidence qui sera fêté en 2006. (Le projet a été refusé)

Le 22 février 2006 on s'inquiète de l'augmentation de 4 176 \$ de la taxe d'aqueduc à venir quand le nouveau réseau sera en place. On a rencontré Monsieur le maire à cet effet.

Le 11 avril 2007 le comité décide d'examiner la possibilité d'agrandir la résidence vu le vieillissement de la population.

Le 21 mai 2007 on donne le contrat d'installation d'un intercom.

Le 29 octobre 2008 on reçoit la visite d'un inspecteur pour la **certification de la résidence**.

Le 22 décembre 2008 on dépose les coûts projetés d'un agrandissement : 715 369 \$ avec une contribution du milieu de 265 000 \$.

Le 11 août 2010 adjudication du contrat avec Ferblanterie Nord-Lac au montant de 19 442,72 \$ dans le cadre du programme Initiative de Rénovation et d'Amélioration des Logements Sociaux.

Le 20 septembre 2011, nouvelle entente avec la SCHL pour le prêt hypothécaire.

Le 16 janvier 2012 lancement d'une campagne de financement. Le 30 avril on atteint la somme de 29 975 \$.

Le 21 mai 2012 réception d'un rapport d'analyse des finances préparé par la SHQ. Il faut tout mettre en œuvre pour ne pas avoir de déficit et approvisionner la réserve de remplacement. Le rapport félicite le comité pour la campagne de financement.

Le 19 février 2013, lettre de l'agence de santé pour munir obligatoirement les robinets des baignoires de limiteurs de température pour éviter les brûlures. Demande de soumissions.

Le 4 avril 2013, nouvelle obligation d'assurer une **surveillance 24/24 heures**. Des formations seront obligatoires. Une rencontre d'information est prévue avec l'agence de santé et de services sociaux.

Le 21 mai 2013 le rapport d'analyse de la SCHL demande d'intervenir avec un plan d'action pour remplir les logements inoccupés. Des pistes sont suggérées. (*Le nombre n'est pas inscrit au procès-verbal*)

Le 25 juin 2013, adhésion à une nouvelle mutuelle de prévention pour les OSBL d'habitation.

Le 17 juillet 2013 on décide de ne pas renouveler la certification de résidence pour personnes âgées vu les coûts engendrés et le peu de moyens financiers.

Le 7 septembre 2013 abandon de la ligne de Bell Canada au profit de la téléphonie IP installée en collaboration avec la municipalité.

Le 15 octobre 2013 rencontre avec la municipalité pour remettre en place la certification. Aucune décision n'est prise sinon de vérifier la possibilité de financement avec le comité forêt et environnement.

Le 26 novembre 2013 la SHQ nous informe qu'elle pourra mettre en place un programme de supplément au loyer spécial pour remplacer l'entente actuelle qui vient à échéance.

Le 17 décembre 2013 on demande le renouvellement de notre certificat de conformité comme résidence pour personnes âgées autonomes.

Le 28 janvier 2014 installation d'un système anti-fugues.

Le 9 mai 2014 rencontre avec Multi-Services d'Albanel pour une entente visant à fournir le personnel requis pour une surveillance complète de nuit.

Le 10 juin 2014 on informe que la nouvelle campagne de souscription populaire a rapportée à ce jour la somme de 14 400 \$ et on donne en **sous-traitance à Multi-Services d'Albanel** tous les services de cuisine, conciergerie, ménage dans les appartements, surveillance 24 hres, distribution des médicaments et soins personnels ainsi que tous les soins nécessaires pour la certification de notre résidence. Le personnel en place sera engagé par Multi-Services.

Le 16 septembre 2014, il faut remplacer la boîte du système d'alarme centrale pour prendre en charge les **nouveaux détecteurs de fumée** dans tous les appartements. Le coût est évalué à 11 000 \$.

Le 22 octobre 2014 adoption d'un nouveau règlement interdisant le fumage dans la résidence.

Le 27 juillet 2015 on donne le contrat d'installation d'un système de contrôle de la porte d'entrée principale à MF domotique au prix de 5 000 \$.

Le 2 décembre 2015 avec une subvention de 4 000 \$ de la caisse populaire on va pouvoir meubler un logement pour du dépannage.

Le 13 avril 2016 à la suite d'une recommandation du service des incendies, il sera défendu de se faire à déjeuner dans les logements.

Le 11 janvier 2017, paiement final et **quittance sur l'hypothèque**.

Le 18 janvier 2017 on annule l'interdiction de faire à déjeuner dans les logements vu la pétition signée par plusieurs résidents qui n'aiment pas devoir se rendre à la cuisine pour déjeuner.

Le 8 mars 2017 on s'informe sur les programmes disponibles pour remplacer le supplément de loyer car depuis le premier janvier, le supplément ne s'applique plus pour les nouveaux logements loués.

Le 22 juin 2017 on décide d'emprunter 90 000 \$ pour **construire un solarium** et réparer le stationnement.

Le 5 octobre 2017 on accorde le contrat de construction du solarium à Construction Martin Rousseau au montant de 98 210 \$.



Le 1^{er} novembre 2017 on obtient la certification pour les 4 prochaines années avec une note de plus de 95 %.

Le 8 novembre 2017 on emprunte la somme de 138 000 \$ de la caisse populaire pour les travaux au stationnement et la construction du solarium.

Le 19 mars 2019 on donne le contrat d'installation de **gicleurs** dans toute la bâtisse à Vicking protection au montant de 74 900 \$.



Le 18 octobre 2021 obligation de placer une personne 10 heures par jour à l'entrée pour vérifier le code QR (vaccination à jour contre le covid) et ce jusqu'au 29 octobre.

Le 9 décembre 2021 la caisse populaire verse une subvention de 7 000 \$ pour l'aménagement d'un **sentier pédestre**. On crée un nouveau **logo**.

Le 27 janvier 2022 on s'accorde à dire que la réparation de la toiture est prioritaire et qu'une demande de subvention sera faite sous peu.

Le 4 mai 2022 on décide d'organiser une fête pour souligner le 40^{ième} anniversaire de fondation de la résidence. Ce sera le samedi 22 octobre 2022.

Voici quelques souvenirs de cette fête qui fut mémorable.

D'abord la messe d'action de grâce célébrée par Monseigneur René Guay.



Un repas fraternel fut servi par la suite à la salle Gaieté. Parents et amis se sont rassemblés autour des locataires, des travailleurs et des bénévoles de la résidence. La fête du 40^{ième} fut un succès sur toute la ligne !



Monique Lavoie, Marcel Bernier, Gisèle Larouche et Mgr René Guay



Le récit historique s'arrête ici pour le moment. Nous allons le compléter jusqu'à l'an 2025 d'ici la fin du mois de juin 2025. Revenez voir la mise à jour que nous préparons à votre intention.

Ont été présidents, présidentes de la Résidence des Blés d’or.

Monsieur Justin Desmeules, 1978-1982

Monsieur Gilles Gravel, 1982-1983

Mme Winnifred Landry, 1983-1986

Mme Yvette Cantin, 1986-1988

M. Joseph-Arthur Tremblay, 1988-1989

Mme Rita Lavoie, 1989-1999

Mme Cécile Darveau 1999-2001

M. René Perreault 2001-2004

M. Marcel Bernier 2004-2009

Mme Noëlla Migneault 2009-2020

M. Marcel Bernier 2020-

Ont agis comme secrétaire-trésoriers-gérants

Françoise Darveau

Jean-Marc Paradis

Antonine Potvin

Alice Lavoie

Huguette Mailloux

Michèle Lapointe

Jacinthe McNicoll

Émilie Landry

Gisèle Larouche

Ont siégés comme administrateurs, administratrices

M. Justin Desmeules	M. Lucien Paradis
M. Bertrand Duchesne	Mme Yvette Paradis
M. Robert Tremblay	M. Jean-Marc Simard
M. Gilles Gravel	Mme Clara Gauthier
Mme Aurore Roy	M. René Perreault
Mme Éméla Gauthier	M. Fernand Gravel
Mme Françoise Darveau	M. Jean-Claude Landry
M. Armand Lapointe	M. Jean-Paul Bhérer
M. Raymond Simard	Mme Yvonne Tremblay
M. Ludger Caouette	Mme Georgette Allard
Mme Georgette Gingras	M. Éloi Dubé
Mme Réjeanne Tremblay	M. Georges Manzerolle
M. Noël Darveau	M. Henri-Paul Gilbert
M. Lauréat Dubé	Mme Jeannette Lapointe
M. Clément Bilodeau	Mme Noëlla Migneault
Mme Winnifred Landry	Mme Marie-Josèphe Martel
Mme Lisette Boivin	M. Achile Landry
M. Georges Manzerolle	Mme Vicky Simard
Mme Yvette Cantin	M. Jean Sénéchal
M. Luc Carmel	M. Richard Duchesne
Mme Rita Gravel	Mme Line Gilbert
M. Joseph-Henri Caouette	M. Gilles Forget
Mme Christiane Boivin	Mme Sylvie Coulombe
Mme Adrienne Darveau	Mme Réjeanne Tremblay
Mme Marie-Louise Fontaine	Mme Irène Bergeron
M. Charles-Eugène Lavoie	M. Martial St-Amant
M. René Cantin	
M. Georges-Henri Perreault	
Mme Rolande Sénéchal	

Les cuisinières

Georgette Gingras

Pierrette Lavoie

Gérardine Landry

Béatrice Boudreault

Maryse Tremblay

Adéline Vallée

Léona Bouchard

Denise Gaumond

Denise Simard

Estelle Cloutier

Marguerite Lavoie

Lisette Boivin

Marie-Josèphe Martel

Suzanne Perreault

Johanne Grondin

Dolorès Coutu

Nicole Bergeron

Claudine Tremblay

Lise Desgagné

Lise Bernier

Josée Goulet

Diane Paré

Lilianne Bédard

Linda Allard

Manon Gauthier

Guylène Jalbert

Annick Tremblay Gauthier

Annie Boulianne

Manon Cloutier

Nicole Racicot

Cindy Bernard

Monique Dagenais

Johanne Mathieu

Jeannine Gilbert

Manon Cloutier

Annie Boulianne

Josée Brunet

Nicole Gaumond

Carmen Boudreault

Nadia Tremblay

Les préposées aux bénéficiaires :

Gisèle Trottier

Nancy Robetson

Henriette Perreault

Angèle Wilson

Suzanne Perreault

Denise Perron

Sylvie Bhérer

Manon Cloutier

Raymonde St-Pierre

Hélène St-Hilaire

Mélanie Gauthier

Isabelle Gauthier

Jessica Lambert

Emmanuelle Gagné

Mélanie Pronovost

Mélanie Tremblay

Josée Gauthier

Mélanie Lalancette

Éliette Bonneau

Josée Brunet

Chantale Cloutier

Éliette Bonneau

Marthe Dubé

Camille Bernier

Martine Landry

Préposé(e)s de nuit

Sylvie Trottier
Diane Fortin
Francis Bernier
Lucien Boilard
Shanny Bernard
Claudie Talbot
Sylvie Bhérer
Martine Simard
Diane Fortin

Ont été concierges

M. Robert Tremblay
M. Marcel Ferland
Mme Lisette Boivin
Mme Denise Simard
Mme Micheline Boily
Mme Louise McNicoll
M. Robin Tremblay
Mme Jocelyne Renaud
M. Serge Hutton
M. Achile Landry
M. Jean Sénéchal
M. Richard Duchesne
M. Marcel Bernier
M. Rémi St-Gelais

Les résidents au fil des ans

Louis Côté et Albertine Dion

Jeanne-D'Arc Gingras

Éméla Gauthier et Grégoire Martin

Henri-Paul Gilbert

Herméline Landry et Marcel
Tremblay

Gérardine Gilbert et Joseph-Arthur
Tremblay

Yvonne Dion

Josephine Dion et Welly Lapointe

Rita Gravel

Germaine Tremblay et Réal
Bergeron

Simonne Dubé

Marie-Blanche Jobin

Marie-Josèphe Bergeron

Adrienne Darveau et Albert
Bouchard

Adrienne Théberge et Charles-
Eugène Lavoie

Lucienne Théberge

Gertrude Lachance et Fernand
Gravel

Maurice Guay

Georgette Allard

Yvette Gaumond

Marie-Louise Fontaine

Benoît Caouette

Thérèse Bouchard et Léo Lapointe

Thérèse Simard et Josée
Laurendeau

Marie-Louise Ouellet

Exilda Duguay et Isidore Landry

Odile Duperré et Isidore Genest

Clara Gauthier et Euclide Bilodeau

Fortunat Landry

Angélo Landry

Marie Guay

Irène Laliberté et Patricien
Tremblay

Lilianne Laliberté

Marie-Anne Bélanger

Marie-Josèphe Martel

Gabriel Tremblay

Jean Lachapelle

Lucien Asselin

Anette McNicoll et Philias Paquet

Rolande Côté

Éliette Darveau

Yvonne Bhérer
Alice Rousseau
Omer Rivard
Edmondine et Cécile Boulianne
Régis Vigneault
Germaine Fortin
Sylvette Landry
Réjeanne Tremblay et Georges-
Edmond Boulianne
Lucille Gaumond
Yvette Paradis
Jeannette Lapointe et Joseph-Henri
Caouette
Lucienne Nadeau et Lucien
Asselin
Mario Darveau
Aurélie Beaudet
Jeanne Beaudet
Noëlla Landry
Louisette McNicoll
Jean-Paul Bhérer
Gilles Forget

Gertrude Bhérer
Joseph Landry
Sylvain Landry
Yvonne Vallée
Philomène Darveau
Lauréat Dubé
Cécile Darveau
Brigitte Sénéchal
Rose-Aimée Bilodeau
Vitaline Landry
Laurette Coutu
Jacques Coutu
Henri Tremblay
Albert Lapointe
Clément Tremblay
Laurette Lapointe
Winnifred Manzerolle

Dans les textes, on retrouve beaucoup d'acronymes. Voici le sens de ceux les plus souvent employés.

SHQ : Société d'Habitation du Québec.

SCHL : Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement.

CA : Conseil d'administration.

CSSS ou C3S : Centre de Santé et de Services Sociaux.

CLSC : Centre Local de Services Communautaires.

CIUSSS : Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux .

RAMQ : Régie de l'Assurance Maladie du Québec.

FROH : Fédération Régionale des Organismes sans but lucratif d'Habitation.

OSBL : Organisme Sans Buts Lucratifs.

RBQ : Régie du Bâtiment du Québec.

Compilation des recherches, rédaction et photos :

Jean-Marc Paradis. 1982, 2022 et 2025.

Discours de Monsieur le président Marcel Bernier lors du banquet de la fête du 40^{ième} anniversaire.

Monseigneur René Guay,

Madame la mairesse Sylvie Coulombe,

Chers résidents et résidentes de la résidence des Blés d'or,

Mesdames et Messieurs les invités, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Voilà près de 50 ans, germais dans notre petit village le projet de construire une résidence pour personnes âgées. On ne voulait plus que nos aînés soient obligés de s'exiler du milieu qu'ils ont construit au fil des décennies quand ils n'ont plus la capacité de tenir maison.

Ce ne fut pas une chose facile, il a fallu se reprendre plusieurs fois et de différentes manières avant que ce rêve devienne réalité.

À l'époque, même lorsque notre députée fédérale, Madame Suzanne Beauchamp Niquet et notre député provincial Michel Gauthier ont réussi à décrocher les accords requis des deux niveaux de gouvernements, le projet n'aurait pas vu le jour si le milieu n'avait pas répondu à l'exigence d'avoir en main une somme de 30 000 \$ comme fonds de démarrage.

Il faut rendre un hommage à la population de Saint-Thomas-Didyme qui a contribué à cette levée de fonds. Plus de 20 000 \$ ont été ramassés chez nos citoyens. La municipalité a versé le reste. C'est une somme considérable car rappelons-nous que la générosité des résidents de Saint-Thomas-Didyme avaient déjà été sollicitée à deux autres reprises en l'espace de 18 mois, une pour le nouveau presbytère et l'autre pour le centre communautaire au sous-sol de l'église.

Par la suite, Cette même population a répondu à quelques reprises à nos souscriptions populaires lorsque la résidence vivait des heures difficiles au niveau financier.

Je n'étais pas là au moment de la construction. Je vais laisser quelqu'un vous en parler tout à l'heure mais j'ai siégé assez longtemps au conseil d'administration pour témoigner que la gestion quotidienne de la résidence demande beaucoup d'énergie. Il y a eu des périodes plus creuses où le nombre de logements vacants posait problème. Comme je l'ai souligné, il a fallu l'aide financière du milieu pour passer au travers.

C'est parce que tous ces défis ont été relevés que nous sommes là aujourd'hui comme résidence certifiée.

Avec des moyens très modestes, les administrateurs qui se sont succédés au fil des années ont dû rendre des décisions sur des problèmes de tout ordre. On pourrait énumérer une pleine page de sujets différents sur lesquels ils ont dû se pencher. Mais je veux surtout que l'on s'arrête à ce qui a animé les administrateurs depuis le début : Offrir à notre population un milieu de vie agréable, harmonieux et sécuritaire.

Ce milieu de vie, il a évolué au fil des années. Voici en quelques mots les principales améliorations au fil des années : 1981, aménagement de la cafétéria; 1991, acquisition d'un ascenseur; 1999 : messe en direct de l'église par circuit fermé; 2003, service de gardiens de nuit; 2008, certification de la résidence; 2014, contrat de sous-traitance avec Multi-Services d'Albanel; 2017, quittance sur l'hypothèque et construction d'un solarium; 2019, pose de gicleurs, 2021, aménagement d'un petit sentier pédestre.

Pour en arriver à ce qu'est la résidence aujourd'hui, plusieurs personnes ont oeuvré au fil des ans. C'est un hommage très senti que je veux rendre aux 55 administrateurs qui ont siégé à date sur le conseil d'administration. Ils ont été épaulés par 10 secrétaires-gérants.

Comment ne pas rendre hommage aussi à tous nos employés et aux personnes bénévoles qui se sont dévouées pour le bien-être de nos résidents. 40 personnes ont travaillé comme cuisinières. 25 préposés aux bénéficiaires ont offert leurs

services. 14 personnes ont agi comme préposées à l'entretien du bâtiment. 9 personnes ont vu spécifiquement à la garde de nuit. À cela s'ajoute les employés à forfaits comme les déneigeurs, l'entretien du gazon et les contrats de maintenance. Cela fait pas mal de monde et on n'a pas compté les bénévoles qui viennent animer des activités occasionnellement. Vu d'un autre angle, il faut reconnaître que la Résidence des Blés d'or génère dans le milieu une activité économique très importante.

On peut dire bravo à toute cette belle mobilisation.

Depuis ses débuts, la résidence des Blés d'or, ce milieu de vie que l'on veut agréable, harmonieux et sécuritaire a accueilli 97 locataires. Parce qu'elle répond aux normes gouvernementales et qu'elle est animée par beaucoup de dynamisme, tout est en place pour que les Blés d'Or puissent germer encore des centaines d'années.

Je vous remercie.

Marcel Bernier, président

22 octobre 2022.